



Tarification bancaire

Pour une initiative Ecureuil

La tarification des services bancaires évolue régulièrement et donne lieu, tout aussi régulièrement, à des campagnes de presse dénonçant les abus de la profession. La dernière en date, orchestrée par le mensuel Que Choisir, a été particulièrement retentissante.

En Caisse d'épargne, la tarification représente environ 20 % du PNB. Ce chiffre, en progression constante, devrait poursuivre son évolution. Cette situation est largement décrite comme étant la conséquence de moindre gains sur l'activité bancaire (rétrécissement des marges, multiplication des intervenants, concurrence accrue...). Dans ce contexte, les banquiers considèrent la tarification comme l'unique moyen de dégager le PNB manquant.

Hors la loi ?

Il ne s'agit pas pour nous de hurler avec les loups, mais de redire notre désapprobation à propos de certaines pratiques dites « tarification-sanction », tout à fait déplacées.

Chaque collègue a connaissance de méthodes scandaleuses de tarification qui conduisent à alourdir la situation déjà pénible de clients en difficulté. Par ailleurs, chacun sait aussi les largesses accordées à d'autres clients offrant un profil plus attrayant.

Cette discrimination est en soi condamnable. Elle l'est d'autant plus que le législateur a confié à nos établissements des missions de lutte contre l'exclusion bancaire ! À ce titre, les Caisses d'épargne ne seraient-elles pas « hors la loi ? »

Osez une initiative Ecureuil !

Il est fort regrettable que les Caisses d'épargne soient, avec l'ensemble de la profession, montrées du doigt et contraintes d'apporter des réponses à la sollicitation du ministre des Finances.

Certes, aucune mesure législative ne dictera aux banques leur politique de tarification. Il serait heureux que la profession apporte elle-même les réponses attendues par le public.

À cet égard, à l'heure où les Caisses d'épargne communiquent sur leur stratégie 2004-2007, sur leurs engagements et leurs valeurs (missions d'intérêt général, Fondation Caisse d'épargne, engagement pour le développement durable), elles seraient bien inspirées de se démarquer et d'apporter une réponse *made in Ecureuil*.

En matière de tarification-sanction, la Caisse d'épargne doit afficher des pratiques conformes à son éthique et au principe de non exclusion. Ces mesures doivent prioritairement concerner les personnes à faibles ressources se trouvant en situation délicate, afin d'éviter que la survenance d'un incident bancaire ne conduise à une aggravation de leur situation.

Une mesure concrète qui donnerait du sens aux affirmations du Groupe quant à son positionnement de « Banque pour tous »

Le Secrétariat National :

Jean-David Camus, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber et Michel Ricard